

imagine des combinaisons qui donnent le dernier mot à l'autorité.

C'est pourquoi la nouvelle loi sur la Presse, renonçant aux mesures préventives, dont la première serait de ne permettre l'enseignement par la presse qu'à des hommes présentant des garanties suffisantes, se rejette sur des mesures répressives; et comme il sait par expérience que le jury acquitte à peu près tous les journaux, il les soumet pour la plupart des cas à la juridiction de la magistrature, aux tribunaux correctionnels.

A l'heure qu'il est, l'Assemblée nationale s'occupe peut-être encore de la nomination de soixante quinze sénateurs que, d'après les lois organiques, cette chambre a le droit de nommer à vie. Voilà une dizaine de jours que ce travail est commencé et les nouvelles que nous apporte le télégraphe ne sont pas de nature à réjouir les vrais amis de la France. Il paraît que ce sont les partisans des idées libérales qui sont en meilleur nombre. Si ce renseignement est exact, nous ne saurions trop nous féliciter. Mais attention que les journaux bien informés nous aient donné des détails authentiques sur ces élections sénatoriales.

Dans notre Dominion, il n'est aucune question qui préoccupe sérieusement les esprits, l'élevation de l'Hon. Joseph Cauchon au poste de ministre fédéral est à peu près la seule chose qui attire l'attention.

L'arrivée de M. Cauchon à ce poste éminent est appréciée diversement. Si d'un côté la presse ministérielle l'accueille avec des éloges, les principaux organes de l'opposition en parlent en termes peu flatteurs.

Quant à nous, si nous voulons nous faire l'écho de l'opinion qui se manifeste autour de nous, nous dirons que M. MacKenzie avait raison d'hésiter à choisir, dans le camp libéral, un homme qui pût remplacer l'Hon. M. T. Fournier. Cette mission était d'autant plus ingrate que les sujets marquants sont plus rares. En choisissant l'Hon. M. Cauchon, on trouve que c'est ce qu'il pouvait faire de mieux.

Dans le comté de Dorchester, M. Rouleau a été élu membre fédéral par une majorité de 400 voix.

Les résolutions présentées par l'Hon. Robertson au sujet des chemins de fer ont été le point de mire de l'opposition, et cependant elle ne pouvait faire plus mal. Le Gouvernement en effet, sentant les ressources de la Province insuffisantes pour subventionner toutes les lignes présentement entreprises, s'est déterminé à les secourir les unes après les autres. Et comme la rive Nord a été jusqu'ici la moins favorisée de ces routes rapides et si propres au progrès de l'agriculture et du commerce, il a préféré porter de suite son attention de ce côté. Rien n'était plus juste, il faut l'avouer. Aussi a-t-il été appuyé par une forte majorité. Après les plus chaleureuses et les plus ardentes délibérations dont la chambre législative ait été témoin depuis l'ouverture de la présente Session — délibérations pendant lesquelles plusieurs de nos hommes d'Etat ont fait des discours vraiment remarquables — le vote a été pris dans la nuit de mardi à mercredi, 40 voix appuyant la politique du Gouvernement et 21 voix se déclarant contre elle. C'était donc une majorité de 19 voix.

M. LaRue, président du comité spécial nommé pour étudier le meilleur système de statistiques hygiéniques et mortuaires, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, comme suit.

« Votre comité après avoir fait une étude aussi complète que possible du meilleur système de statistiques hygiéniques et mortuaires qu'il convient d'adopter; et après

avoir entendu comme témoins les personnes le plus en état de donner à votre comité des renseignements utiles et pratiques sur cette matière, croit devoir recommander :

« Que le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics transmette, chaque année, dans la cours de novembre, aux protonotaires des différents districts de cette province, des blancs ou formes d'information concernant le nombre de décès et leurs causes, et celui des naissances et mariages, et que les dits blancs soient ensuite distribués par les dits protonotaires aux propriétaires, administrateurs de cimetières et à tous ceux qui ont charge de registres ;

« Que tous propriétaires, ou administrateurs d'aucun cimetière ou toutes autres institutions, que ce soit, sous la surveillance desquelles il se fait des inhumations en cette Province, soient tenus de remplir fidèlement les blancs ainsi transmis par le protonotaire, au fur et à mesure que telles inhumations auront lieu dans leur cimetière ou institution respectivement ;

« Que les dits propriétaires, administrateurs de cimetière, et institutions soient tenus de transmettre au dit Département, aussi souvent qu'il le jugera à propos, les dits blancs ainsi remplis et le dit Département devra ensuite compiler ces différents retours sous telles formes qu'il sera jugé utile ou nécessaire ;

« Que toute personne qui ne sera pas baptisée son enfant dans les six mois qui suivront sa naissance soit tenue de faire enregistrer telle naissance chez le secrétaire trésorier de la municipalité où elle demeure, ou chez le juge de paix le plus proche, et tel juge de paix sera obligé de transmettre au secrétaire trésorier son rapport annuel de telle naissance, et le secrétaire trésorier transmettra toutes ces informations au Département d'Agriculture et des Travaux Publics ;

« Que le dit Département d'Agriculture et des Travaux Publics soit chargé de la compilation des naissances, mariages et décès des différentes causes, de décès, et de maladie en cette province.

M. Roy, député de Kamouraska, s'occupe de nouveau de la question du chemin de fer de la section de Edmondston à St. Laurent. A ce sujet, ce monsieur a fait la question suivante au Gouvernement : Dans le cas où une compagnie canadienne voudrait se charger de continuer le chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick (section de Edmondston à Saint-Laurent), le Gouvernement serait-il disposé à continuer à cette compagnie l'octroi de 10,000 acres de terre par mille, affecté antérieurement à la construction de ce chemin en vertu de l'Acte 3^e de Victoria, ch. XXI, pourvoyant à l'octroi de certaines terres pour venir en aide aux compagnies de chemins de fer ? — L'Hon. M. Angers a répondu que les mêmes raisons qui ont engagé l'ancien gouvernement à donner l'octroi mentionné existent encore, et s'il se forme une compagnie canadienne capable d'assurer l'existence du chemin, le Gouvernement actuel est disposé à accorder les mêmes octrois.

L'établissement d'un chemin de fer ne pourrait que faciliter la colonisation des terres si fertiles qui longent cette localité, et offrirait au député de Témiscouata, M. Deschêne, l'avantage d'établir non-seulement un canton de ro patriement, mais plusieurs cantons, puisque cette localité comprend 97,000 acres de terre de première qualité pour la colonisation. Nous le disons sans regret, si ce projet était mis à exécution, M. Deschêne n'aurait qu'à offrir un bien faible volume de pleurs pour remplir la bouteille du premier engin inaugurant le chemin de fer de la Rivière du Loup à Edmondston ! — En attendant, à son retour à